

CONSEIL MUNICIPAL du 9 février 2015 à 19 h 00

Absent excusé : **M. MINGUEZ.**

Procurations : **M. MINGUEZ Xavier a donné procuration à M. Guillaume MARTIN**
Mme SABOURAUD a donné procuration à Mme SAID Patricia (jusqu'à 19h30)

Emploi d'une personne supplémentaire à la pause méridienne (école)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les parents d'élèves ont demandé une personne supplémentaire pour la surveillance de la cour après la cantine. Un questionnaire a été distribué aux parents dont les enfants fréquentent régulièrement la cantine car ce sont ces enfants qui bénéficient de cette surveillance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A ADOPTÉ à 11 voix pour (M. Sallafranque - M. Martin – M. Crétin - M. Barbot – M. Jean – M. Chusseau – Mme Boyer – Mme Goulevant – Mme Tétaud – M. Minguez-M. Fayolle)
à 2 voix contre (M. Miquel – M. Hallard)
à 2 abstentions (Mme Said – Mme Sabouraud)

OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe pour :

- . surveiller la cour à la pause méridienne,
- . encadrer les rythmes scolaires,
- . faire le ménage des bâtiments.

Ce poste sera à temps partiel de 10 h par semaine annualisée à compter du 1^{er} avril 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **A ADOPTÉ**

à 11 voix pour (M. Sallafranque - M. Martin – M. Crétin - M. Barbot – M. Jean – M. Chusseau – Mme Boyer – Mme Goulevant – Mme Tétaud – M. Crétin - M. Minguez – M. Fayolle)
à 2 voix contre (M. Miquel – M. Hallard)
à 2 abstentions (Mme Said – Mme Sabouraud)

- **La création d'un poste de d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2015.**
- **La modification du tableau des emplois.**
- **La déclaration de vacance du poste auprès du Centre de Gestion**

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Mme SABOURAUD informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention d'objectif avec l'Office de Tourisme qui a pour but de permettre de définir l'objet, les objectifs et les moyens dont dispose l'Office de Tourisme de Mornac sur Seudre pour remplir ses missions et obtenir son classement en catégorie III.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

. d'accepter la convention d'objectifs et de moyen avec l'Office de Tourisme de Mornac sur Seudre,

. d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

OFFICE DE TOURISME PLAN D'ACTION/OBJECTIF 2015

Obligatoire pour classer l'OT en catégorie III par les fédérations d'office de tourisme. C'est un document qui fixe les objectifs de l'office de Tourisme dans le respect de ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- . **d'adopter le plan d'action et les objectifs 2015.**
- . **autorise le Maire à signer tous les documents.**

HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les horaires suivant :

- **Du 15/10 au 15/04**, Horaires d'hiver : lundi au samedi 9h – 13h
Soit 24h par semaine et environ 125 jours d'ouverture sur cette période.
- **Du 16/04 au 30/06 et du 15/09 au 15/10**, Horaires moyenne saison : tous les jours 10h – 13h et 14 h – 17 h – fermé le lundi après midi.
Soit 39h par semaine et environ 96 jours d'ouverture
- **Du 01/07 au 14/09**, Horaires d'été : tous les jours : 10h – 13h et 14h – 18h
Soit 49h par semaine et environ 75 jours d'ouverture sur cette période.

PUBLICITES PANNEAUX ET BROCHURE

Cette année encore, les brochures et les plans vont faire l'objet d'un contrat entre la commune et les prestataires souhaitant y figurer. Depuis 2012 le tarif est fixé à 15 €. A savoir : aucune adhésion n'est demandée à l'OT (à l'époque du MAT le coût était de 45€)

Le coût de la brochure est de 2990 € (50 000 exemplaires contre 60 000 l'an dernier le but est d'économiser une année sur deux et qu'une large diffusion a été faite l'an dernier) + environ 300 pour la mise à jour des plans = soit 3290 €

Pour information, le 2/04/2015 se tient la bourse d'échange des OT de la Charente-Maritime. Les brochures devront être disponibles pour cette date.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- . **décide de fixer le tarif de l'insertion sur plan et brochure à 30 €.**

TARIFS 2015

Suite à la réunion du 22 décembre 2014, le Conseil Portuaire propose une augmentation de 1,5 % arrondi des redevances.

La commission finance propose une augmentation de 2 % .

. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- **d'augmenter de 2 % tous les tarifs des redevances portuaires des plaisanciers et professionnels** (arrondi au décime)

nature de l'opération	TARIFS T.T.C Au 1 ^{er} janvier 2014	TARIFS T.T.C Au 1 ^{er} janvier 2015
Dépôts/claires		
minimum de perception (5 ares)	63.15	64,40
l'are supplémentaire	10.80	11,10
Cabanes		
Minimum de perception 30 m2	162.00	165,30
le m2 supplémentaire	4.70	4,80
Terrasses et Terres pleins (surf. Occupée)		
minimum de perception 20 m2	38.50	39,30
le m2 supplémentaire	2.00	2,10
Appontements bateaux de plaisance		
Minimum de perception 5 ml	109.30	111,50
le m supplémentaire	10.80	11,10
Carrelets avec appontements		
Minimum de perception 6 ml	144.50	148,40
le m supplémentaire	24.10	24,60
Souilles au port		
Minimum de perception 5 m	90.20	92,00
le m supplémentaire	10.80	11,10
Tarif spécial pour les catamarans		
Minimum de perception 5 m	135.30	138,00
le m supplémentaire	16.20	16,60
Bateaux de passages		
le ml / par jour si + 24 heures	1.65	1,70
Canalisations		
10 ml minimum (forfait)	70.75	72,20
Des ostréiculteurs :		
Cabanes		
Minimum de perception 30 m2	107.15	109,30
le m2 supplémentaire	2.85	2,90
Terres pleins		
minimum de perception 20 m2	38.10	38,90
le m2 supplémentaire	1.70	1,80
Appontements/Bateaux inscrits maritimes (professionnels)		
le m	10.70	11,00
Bateaux de passage inscrits maritimes		
le ml / par jour si + 24 h	1.09	1,20
Canalisations		
10 ml minimum	59.55	60,80

D'augmenter de 2 % les terrasses commerciales

Terrasse commerciale le m²	5,30 €	5,40 €
--	---------------	---------------

CANTINE SCOLAIRE

Les repas nous ont été facturés en 2014 :

Maternelles : 3.55 € TTC

Primaires : 3.65 € TTC

Adultes : 3.88 € TTC

et sont augmentés cette année

Montant demandé aux familles :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote du CM à partir du 1/3/15
Prix du repas enfant (maternelle et élémentaire)	2.30 €	2,70	2,70
Prix du repas adulte	3.80 €	4,00	4,00

M. Martin précise que cela fait une augmentation total de 15 %, ce qui comptabilise l'augmentation du prix des repas 2015 (par le fournisseur d'env. 2 %) et la prise en compte d'une personne supplémentaire (cout 0.30 €) afin d'améliorer l'organisation de la pause méridienne après la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par :

. **9 voix pour 2,70 €** le repas enfant (M. Chusseau-M. Miquel-Mme Tétaud-M. Crétin-M. Hallard-Mme Said-Mme Goulevant-Mme Sabouraud-Mme Boyer)

. **5 voix pour 2,60 €** le repas enfant (M. Sallafranque-M. Martin-M. Jean-M. Barbot-M. Fayolle)

. **1 abstention** : M. Minguez.

GARDERIE

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/15
Garderie du matin	1.30 €	1,35	1,35
Garderie du soir	1.30 €	1,35	1,35

MARCHÉ

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/15
Abonnement pour 2 marchés hebdomadaires TARIF FIXE PAR MOIS	36.00 €	37,00	37,00
Abonnement pour 1 marché hebdomadaire TARIF FIXE PAR MOIS	18.00 €	18,50	18,50

Tarif passager PAR PASSAGE	26.00 €	26,50	26,50
Tarifification de l'électricité Forfait pour l'alimentation d'un four ou d'une plaque électrique, etc, Remarque: gratuité pour éclairage et balance électronique	4,70 €	4,80	4,80

Tarif pour les camions (outillage, vin, Au-delà de 3,5 tonnes, Cirque Guignol) PAR PASSAGE	80,00 €	81,00	81,00
--	----------------	--------------	--------------

PLACE DES TERRASSES :

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants :

	Tarif mensuel depuis le 1/3/14	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/15
minimum de perception 4 m ²	32.60 €	33,20	33,20 €
par m ² supplémentaire	8.15 €	8,30	8,30 €

CONCESSIONS CIMETIERE

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants :

Catégorie	Tarif depuis le 1/3/14	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/15
Concessions temporaires pour 15 ans (le m2)	33.00 €	33,50	33,50 €
Concessions trentenaires (le m2)	51.00 €	52,00	52,00 €
Concessions cinquantenaires (le m2)	115.00 €	117,00	117,00 €
Columbarium case simple 15 ans	429.00 €	437,00	437,00 €
Columbarium case simple 30 ans	810.00 €	826,00	826,00 €
Emplacement cavurne 15 ans	57.00 €	58,00	58,00 €
Emplacement cavurne 30 ans	99.00 €	101,00	101,00 €

SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants :

Tarifs été, du 1^{er} avril au 30 septembre

	Tarif depuis le 1/3/14	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/15
En semaine			
1 journée résidents Mornac	86.00 €	88,00 €	88,00 €
Journée supplémentaire résidents Mornac	61.00 €	62,50 €	62,50 €

1 journée non résidents Mornac	122.00 €	125,00 €	125,00 €
Journée supplémentaire non résidents	66.00 €	67,50 €	67,50 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	168.00 €	171,00 €	171,00 €
3 journées résidents Mornac	224.00 €	228,00 €	228,00 €
2 journées non résidents	245.00 €	250,00 €	250,00 €
3 journées non résidents	310.00 €	316,00 €	316,00 €

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1^{er} octobre au 31 mars

La participation au chauffage avait été fixée à 36 € par jour. Pour 2015, la commission souhaite la porter 37.00 € par jour

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	400 €	400 €	400 €

PRET RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prêt relais de 400 000 € pour les salles du port a été entièrement remboursé.

En attente de percevoir le solde des subventions (versées à la fin des travaux) il est nécessaire de contracter un autre prêt relais à hauteur de 200 000 € (taux à 1,41 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- . **de contracter un prêt relais à taux fixe à la caisse d'épargne pour un montant de 200 000 €,**
- . **autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération et à signer tous les documents s'y afférents.**

POSE DE REPERES DE CRUES ET/OU SUBMERSIONS

M. CHUSSEAU explique au Conseil que le projet de convention proposé par le SMASS (Syndicat Mixte d'accompagnement du Sage Seudre), fixant les modalités de gestion des repères de crues et/ou submersions, tant en ce qui concerne leur pose, leur surveillance, leur entretien et leur financement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le conseil décide par

- . **3 voix pour** (M. Sallafranque – M. Jean – M. Chusseau)
- . **9 voix contre** (M. Miquel – M. Barbot – Mme Tétaud – M. Créatin – M. Hallard – Mme Sabouraud – Mme Saïd – Goulevant – Mme Boyer)
- . **3 abstentions** (M. Martin – M. Minguez – M. Fayolle)

LOTISSEMENT « LE JARDIN DES SIRENES »

Reprise dans le domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de rétrocession du lotissement privé « le jardin des Sirènes » en lotissement public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour que le lotissement « le jardin des Sirènes » devienne lotissement public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de

. faire une étude pour vérifier la conformité des travaux de voirie et des réseaux avant la rétrocession du lotissement privé « le jardin des Sirènes » en lotissement public.

« TICKETS DECOUVERTES » AVENANT A LA CONVENTION

La convention des « tickets découvertes » co-signée par les communes du secteur Est de la CARA s'est achevée le 31 décembre 2014. Suite à la réflexion déjà menée par les communes concernées depuis le mois de novembre pour définir un nouveau projet intercommunal plus pertinent, il a été convenu de débiter le nouveau projet pour l'été 2015. Ainsi, entre ces 2 périodes, un temps de transition doit être opéré lors des vacances d'hiver et de printemps, afin de permettre aux familles de s'organiser et de recevoir une information complète sur les dispositifs mis en place par les communes dans un avenir proche.

Afin de maintenir l'action des « tickets découvertes » pour le 1^{er} semestre 2015, il est donc nécessaire de réaliser un avenant à la convention 2012-2014. L'avenant prendrait effet au 20 février correspondant au début des vacances scolaires.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer
L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité

- . **accepte l'avenant à la convention de partenariat des « tickets découvertes »**
- . **autorise M. le Maire à signer cette convention.**

PLU – AVENANT Cabinet Urban'hysm (Mme Ballin)

Le bureau d'études URBANHymns assure des prestations de services correspondant à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le marché initial en vue de la révision du POS en PLU a été signé le 27/01/2009.

L'avenant a pour objet d'actualiser les pièces du dossier de PLU pour prendre en compte avant l'arrêt :

- Les nouveaux attendus du code de l'urbanisme suite aux lois GRENELLE II du 12 juillet 2010 et ALUR du 24 mars 2014 ainsi que les évolutions de la doctrine sur l'application de la loi « littoral »,
- Le projet d'AVAP en cours,
- Le projet de voie de contournement.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à **2700 € H.T.**

L'assemblée après en avoir délibérée, par **13 voix pour** et **2 abstentions** (M. Martin – M. Minguez

. **accepte l'avenant n° 2 pour l'actualisation du dossier PLU concernant le cabinet Urban Hymns.**

AFFAIRES DIVERSES

1°) Défibrillateur (installé à l'OT)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le défibrillateur a été installé sous le porche de l'Office de Tourisme.

2 °) Voirie stationnement (prévoir une réunion)

Monsieur Miquel propose de faire une commission voirie le 26/02 à 18 h et le 9/03 à 18 h.

3°) Budget préparation / Commissions / budgétisé + compte-rendu

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal que les commissions se réunissent, afin de lister les investissements pour définir les priorités pour le budget.

4°) Kayak

Suite à la lettre du Kayak concernant différentes demandes (demande d'un local ...), le conseil municipal a émis un avis défavorable.

5°) Arts martiaux

M. Delbeke Professeur d'Aïkido demande un local pour faire ses cours de self défense. M. le Maire propose de voir pour les conditions de locations.

6°) Changement de commission

Mme Saïd Patricia demande de faire partie de la commission fleurissement.
Mme Boyer Muriel demande de faire partie de la commission urbanisme.
Leur demande est acceptée par le conseil.

7°) Terrain Delpeyrat

Affaire en cours, il faut attendre la fin du jugement.

8°) Travaux à la Cure

Travaux en cours, notre agent attend que les températures soient convenables pour pouvoir faire de la peinture.

9°) Photocopieur école

Trois devis ont été demandés pour le changement du photocopieur de l'école, la meilleure proposition est :

. Espace Média photocopieur samsung d'occasion (mars 2014) **1416 € T.T.C.**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'Espace Média.

La maintenance et les consommables seront à la charge de l'école, une subvention sera versée d'un montant de 250 € pour répondre à ce besoin. Si surconsommation, le coût sera à la charge de l'école.

10°) Détecteurs de fumée

Pour la sécurité des bâtiments communaux **30** Détecteurs ont été commandés.

11°) bulletin municipal

M. Martin va bientôt relancer les associations pour le prochain bulletin et organiser une réunion de commission courant mars.

12°) Travaux école :

Les commissions "école" et "finances" proposent de commencer l'étude pour la réhabilitation des salles de classes maternelles et du garage attenant.

Demande de devis à faire et demande de subventions associées afin de pouvoir étaler les travaux (pouvant se réaliser seulement en période estivale) sur plusieurs années. M. Martin propose de faire une réunion afin d'établir le cahier des charges.

Le changement d'entrées ne se fera qu'après concertation et étude d'un aménagement sécurisé des entrées. M. Crétin indique que le changement d'entrée sera peu probable car cela nécessite des travaux d'ouverture de portes électriques pour un montant d'env. 3600 €, M. le Maire confirme que les travaux ne pourront pas se faire.

M. Martin sort de séance à 22 h 00.

13°) Vanne du port + acquisition Monard + Brigades vertes + trame bleue et verte.

M. Fayolle informe le conseil que les travaux de la vanne vont débuter. Le nettoyage des taillées se fera avant la saison d'été par AI 17.

M. Fayolle indique qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir le Monard, le conseil émet un avis favorable et demande de faire une estimation des domaines. M. Fayolle informe le conseil qu'il faudrait intégrer la trame bleue et verte au PADD.

14°) Brocante – signalétique

Mme Sabouraud demande l'avis du conseil :

. devons nous laisser le parking payant le jour de la brocante ?

Le conseil décide par 8 voix pour de laisser le parking payant le jour de la brocante.

Signalétique

Pour le label Tourisme et Handicap, il faut mettre en conformité la place handicapé, Installer une boucle magnétique (env. 348 €) dans l'Office de Tourisme avec un casque qui permet d'amplifier les sons pour les personnes malentendantes. Il faudra également prévoir un système d'alarme incendie et installer un comptoir adapté aux personnes handicapées.

Le conseil municipal est favorable à ces propositions.